

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 15 OCTOBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE QUINZE OCTOBRE à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEZIERES-SUR-COUESNON, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 09 octobre 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., DANIEL F., KERLOC'H A., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., FRAUD E., GENOUËL J., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S., MICHOT B., ORY G., PIQUET S., SALAÛN F., SALAÛN R., VEILLAUX D.

Absents : Mmes BOURCIER V., COUR L., LAMOUR E., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., LAHAYE P., PICARD H.

Pouvoirs : Mme BOURCIER V. à M. GENOUËL J., Mme COUR L. à M. BEGASSE J., Mme LAMOUR E. à M. SALAÛN F., M. PICARD H. à M. BLANQUEFORT Ph.

Secrétaire de séance : M. ORY G.

RESSOURCES HUMAINES Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Vice-présidente

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,
- VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 01 octobre 2018,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de la réorganisation du service des ressources humaines et du recrutement d'un agent en charge des paies et des temps et d'un autre en charge de la formation, de la santé et de la sécurité au travail, des

auditions ont été organisées le mardi 11 septembre 2018. Au cours de ces entretiens, 2 agents ont été retenus pour intégrer la collectivité et remplacer 2 agents sortis les 21 juin 2018 et 31 juillet 2018.

A ce titre, sur proposition de M. le Président, le Conseil Communautaire de Liffre-Cormier Communauté est invité à approuver la modification du tableau des emplois permanents selon les modalités ci-après.

Postes à supprimer			Postes à créer		
Grade	Temps de travail	Référence et date de création	Grade	Temps de travail	Référence et date de création
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	DEL 2017-223 du 22/12/2017	Adjoint administratif	Temps complet	01/11/2018
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	DEL 2016/107 du 21/09/2016	Adjoint administratif	Temps complet	01/11/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la modification du tableau des effectifs selon les modalités précisées ci avant.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012.
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Président ou son délégataire pour signer les documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

